

Le prix du blé profite de moissons décevantes chez les principaux exportateurs

Les exportations françaises devraient gagner en valeur en dépit d'une baisse des quantités commercialisées, après une récolte décevante.

Par Bastien Bouchaud 

La France n'a finalement pas entièrement échappé aux aléas climatiques qui ont pesé sur la moisson de nombreux pays producteurs de blé en Europe et autour de la mer Noire. La pluie, abondante au printemps, en particulier dans l'ouest du pays, a pesé sur les rendements, alors que les surfaces cultivées en blé tendre sont au plus bas depuis six ans. Avec 34,17 millions de tonnes (MT), selon l'estimation d'Agritel publiée hier, la mois-

son 2018-2019 s'avère la troisième plus faible des dix dernières années, en recul de 6,5% sur un an. De fait, «la France devrait connaître en 2018 une réduction significative de ses exportations, à 16,2 MT, contre 18,6 MT en moyenne» sur la décennie écoulée, estime Michel Portier, le directeur général d'Agritel. Mais si la quantité est décevante, grâce au temps chaud et sec de l'été «on a une qualité assez exceptionnelle cette année et cela aura un impact à l'export», ajoute-t-il.

Les céréaliers français pourront vendre d'autant plus facilement leur blé que la majorité des grands pays exportateurs ont connu des problèmes de production cette année. La Russie, qui a vu sa production bondir ces dernières années, devenue le premier exportateur mondial, devrait accuser une chute de sa production de près de 20 MT, à 67,4 MT, du fait de la sécheresse autour de la mer Noire. «Le marché mondial, devenu très dépendant du blé russe, risque d'avoir du mal à s'en passer», souligne Alexandre

Boy, analyste chez Agritel. Le nord de l'Europe aussi a été touché par la sécheresse, qui a réduit la production de 22%, notamment en Allemagne, et pesé sur les exportations, estimées à un plus-bas de sept ans, à 21 MT, par Agritel. Si la situation est meilleure aux Etats-Unis, les surfaces emblavées y sont à leur plus-bas, concurrencées par les cultures plus lucratives du maïs et du soja.

La faiblesse des disponibilités en blé cette année au niveau mondial devrait permettre aux céréaliers français d'être globalement profitables. Le prix de la tonne de blé a ainsi grimpé de 26,89% depuis le début de l'année sur Euronext, passant de 154 euros à plus de 200 euros la tonne, au plus haut depuis 2014. «La position des fonds est historiquement acheteuse, ce qui devrait limiter les gains à l'avenir», prévient toutefois Alexandre Boy. En valeur, les exportations de blé français devraient ainsi bondir de 11%, à 3,2 milliards d'euros, en dépit du recul des volumes, prédit Agritel. ●

L'Observatoire de l'épargne prône la flexibilité entre sortie en rente et sortie en capital

La mesure, adoptée ailleurs en Europe, fait partie d'une série de pistes avancées par l'association à l'approche du débat parlementaire sur la loi Pacte.

Par Olivier Pinaud 

Alors que s'ouvrira en septembre l'examen parlementaire de la loi Pacte, l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE), l'association de promotion de la recherche sur l'épargne, apporte sa contribution aux débats dans une étude publiée ce matin et transmise aux ministres et aux parlementaires. L'objet de l'étude, qui a passé en revue différentes propositions formulées par le rapport Barrot-Zagury rédigé en amont de la loi

Pacte, «est de tirer des enseignements des meilleures pratiques des autres pays européens», explique Didier Davydoff, son auteur.

Parmi ces «meilleures pratiques», une revient avec insistance : laisser la possibilité à l'épargnant de choisir une sortie en rente ou en capital. Prévue pour certains produits d'épargne retraite, notamment les Madelin, par la loi de finances 2018, la mesure avait été retoquée par le Conseil constitutionnel. La loi Pacte la remet sur le bureau des parlementaires. L'OEE souligne par exemple que «depuis 2015, il est possible, au Royaume-Uni, de sortir entièrement en capital d'un fonds à cotisations définies britannique, mais les sommes retirées qui excèdent 25% du capital accumulé sont assujetties à l'impôt sur le revenu». Ainsi, «il pourrait être envisagé en France de lever toute restriction à la sortie en capital, tout en soumettant à l'impôt sur le revenu les montants retirés au-delà d'un pourcentage fixe du capital accumulé (20% ou 25% comme au Royaume-Uni)», appuie l'OEE.

Elle souligne aussi que le futur produit d'épargne retraite paneuropéen individuelle (PEPP) prévoit d'«offrir aux épargnants le choix du mode de sortie, en capital, en rente viagère ou temporaire, par retraits ou une combinaison de ces différentes formules», choix qui «pourra être révisé une fois tous les cinq ans». La question de la sortie en capital pour les PEPP a fait l'objet d'intenses débats à Bruxelles car elle ouvre de nouveaux débouchés aux gérants d'actifs face aux assureurs, habitués à gérer les produits d'épargne retraite avec sortie en rente.

Dans son étude, l'OEE analyse également d'autres mesures envisagées par Pacte, comme l'accès des PME à la Bourse ou l'assouplissement des règles d'allocation d'actions des investisseurs de long terme (Erafp, FRR...).

Présidée par Jacques de Larosière, l'OEE compte cinq membres fondateurs : Amundi, l'Association française de la gestion financière (AFG), la Banque de France, la Caisse des dépôts et La Banque Postale. ●